



Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2006-7-3

Ottawa, le 26 juillet 2006

Suite à ses Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2006-7, 2006-7-1 et 2006-7-2 du 13, 19 et 20 juillet 2006 relativement à l'audience publique qui aura lieu le 11 septembre 2006 à 9 h 30, au Centre des congrès de Québec, 1000, boulevard René-Lévesque Est, Québec (Québec), le Conseil annonce ce qui suit :

L'ARTICLE SUIVANT EST MODIFIÉ ET LES CHANGEMENTS SONT EN CARACTÈRE GRAS ET ITALIQUE.

ARTICLE 27

Edmonton, Fort McMurray et
Grande Prairie (Alberta)
No de demande 2006-0616-3

Demande présentée par Rogers Broadcasting Limited afin d'acquérir l'actif des entreprises de programmation de radio CHDI-FM et CKER-FM Edmonton, CJOK-FM, CKYX-FM et son émetteur CJOK-FM-1, Fort McMurray et CFGP-FM Grande Prairie et ses émetteurs CFGP-FM-1, Peace River et CFGP-FM-2 Tumbler Ridge, Alberta de O.K. Radio Group Ltd., une société contrôlée par M. Roger Charest.

La requérante a déposé de l'information additionnelle relative à la ventilation du bloc d'avantages tangibles de 2.4 million de dollars sur une période de sept ans.

Le Conseil invite le public à consulter de façon régulière le dossier public concernant la demande précitée afin de prendre connaissance de tout renseignement additionnel qui pourrait y être déposé au plus tard le 28 juillet 2006, en réponse aux demandes de clarifications du Conseil.

Secrétaire general

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut et peut également être consulté sur le site Internet suivant: <http://www.crtc.gc.ca>